

**COMITE DU 5 FÉVRIER 2015**

L'an deux mille quinze, le jeudi cinq février, à 14 h 30, le Comité, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au siège du Syndicat, 16 allée Corrigan à Arcachon, sous la présidence de Monsieur Michel SAMMARCELLI, Président du Syndicat, Maire de Lège-Cap Ferret.

Date de convocation règlementaire : le 30 janvier 2015

ETAIENT PRESENTS

SAMMARCELLI Michel	Président
DELUGA François	Vice-Président
EROLES Jean-Jacques	Vice-Président
PERRIÈRE Jean-Guy	Vice-Président
LE YONDRE Nathalie	Vice-Président
ROSAZZA Jean-Yves	Vice-Président
LARRUE Marie	Vice-Président
LAFON Bruno	Vice-Président
FOULON Yves	Vice-Président
DES ESGAULX Marie-Hélène	Vice-Président

BELLIARD Patrick
BONNET Georges
CHANSAREL Jean-Paul
CHAUVET Jacques
COIGNAT Eric
COLLADO Valérie
COMTE Marie-France
DE GONNEVILLE Philippe
DESTOUESSE Véronique
DUCAMIN Jean-Marie
DUCASSE Dominique
GUILLON Monique
LAMOUE Isabelle
LUMMEAUX Bernard
MALVAES Patrick
MAUPILE Yvette
PARIS Xavier
PLEGUE Adeline
SUIRE Daniel

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, en ses articles L 5212-1 à 5212-34.

Absents représentés, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Christine DELMAS a donné pouvoir à Dominique DUCASSE,
Chrystel LETOURNEUR a donné pouvoir à Adeline PLEGUE,
Elisabeth MONTEIL-MACARD a donné pouvoir à Jean-Jacques EROLES,
Dominique PALLET a donné pouvoir à Jean-Guy PERRIERE,
Cyril SOCOLOVERT a donné pouvoir à François DELUGA.

Excusé : GLAENTZLIN Gérard

Assistaient également : Sabine JEANDENAND, Directrice Générale des Services du SIBA ;
François LETE, Directeur Général Adjoint du SIBA ; Yohan ICHER, Directeur Général Adjoint du SIBA ;
Isabelle GALINIER, Directrice des Services Communication et Promotion Touristique du SIBA ;
M. LAFON, Directeur (Eloa / SAGEBA)

Marie LARRUE a été nommée Secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal du Comité du 11 décembre 2014 a été adopté à l'unanimité.

Suite aux rencontres du tourisme de la matinée et avant l'ouverture de la séance, le Président présente Grégory GUZZO, consultant en management des destinations touristiques, Co-fondateur de la Chaire d'Attractivité et Nouveau Marketing Territorial et Directeur de la Station de Val Thorens qui fait une intervention sur le thème "Passer d'une marque institutionnelle... à une stratégie de marque".

A l'issue de sa présentation, Grégory GUZZO reconnaît le travail déjà accompli et le potentiel énorme du Bassin qui pourrait être exploité en terme de stratégie de marque partagée par tous les acteurs pour l'accueil et la fidélisation d'un plus grand nombre de visiteurs.

Après cette intervention, le président ouvre la séance et passe à l'ordre du jour :



ORDRE DU JOUR DU COMITÉ DU 5 FEVRIER 2015

INFORMATIONS		
	Relevé des décisions du Président	
FINANCES		
1	COMPTE DE GESTION - exercice 2014	François DELUGA
2	COMPTE ADMINISTRATIF - exercice 2014	François DELUGA
3	AFFECTATIONS DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2014 Budget principal M 14	François DELUGA
4	AFFECTATIONS DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2014 Budget service "Dragage" M 14	François DELUGA
5	AFFECTATIONS DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2014 Budget annexe du Service de l'Assainissement M 49	François DELUGA
6	AFFECTATIONS DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2014 Budget service assainissement Non Collectif M 49	François DELUGA
7	BUDGET PRIMITIF – exercice 2015	François DELUGA
8	CONTRIBUTION FINANCIERE DES MEMBRES DU SYNDICAT	François DELUGA
AFFAIRES GENERALES		
9	CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN – lieu dit Lagrua à LA TESTE DE BUCH	J-Jacques EROLES
10	CESSION DE TERRAIN DU GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE DU POLE DE SANTE D'ARCACHON AU PROFIT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN D'ARCACHON	Yves FOULON
POLE ASSAINISSEMENT		
11	INCORPORATION AU DOMAINE PUBLIC DU SIBA DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES D'OPERATIONS IMMOBILIERES PRIVEES	Yves FOULON
12	DEGREVEMENT DE LA PART SYNDICALE DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	Marie LARRUE
POLE ASSAINISSEMENT		
13	MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT POUR LA REALISATION DES ANALYSES DE METAUX dans le cadre de REPAR ET REMPLAC	J-YVES ROSAZZA
PERSONNEL		
14	REGIME INDEMNITAIRE	M-H DES ESGAULX
15	TABLEAU DES EFFECTIFS	M-H DES ESGAULX



RELEVÉ DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Période du 6 décembre 2014 au 29 janvier 2015

- Ces décisions prises, dans le cadre des délégations confiées par le Comité au Président, se rapportent aux marchés passés selon la « procédure adaptée ».

ACQUISITION ET TRAITEMENT DE DONNES LIDAR-PHOTOGRAMMETRIQUE POUR LA FOURNITURE D'UN MODELE NUMERIQUE DE TERRAIN HAUTE DENSITE.

Commande conclue avec la société Helimap pour un montant global de 6 300 € HT, soit 7 560 € TTC.

FOURNITURE DE MATERIEL DE PREPARATION D'ECHANTILLONS ENVIRONNEMENTAUX : CENTRIFUGEUSE REFRIGEREE DE TABLE A FLUX ET ACCESSOIRES

Marché conclu avec la société Thermo Electron LED pour un montant de 31 700.90 € HT

CONCEPTION ET REALISATION D'UN DOCUMENT TECHNIQUE « ESPRIT BASSIN »

Commande conclue avec la société Médiatourisme pour un montant de 6 486 € HT annulant la commande conclue précédemment avec la société « C'est du Joli » suite à son désistement.

DEPLACEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE POUR L'EXECUTION DU MARCHE SUBSEQUENT N°6 CHEMIN DE LYZE, RUE MERMOZ, RUE VICTOR HUGO, RUE LANDE ET CHEMIN DE BARREYRES A BIGANOS

Commande conclue avec Orange pour un montant de 24 360 € HT.

CONCEPTION ET DEVELOPPEMENT D'UNE CENTRALE DE GESTION DES DISPONIBILITES DES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES A L'ECHELLE DU BASSIN D'ARCACHON ET PRESTATIONS ASSOCIEES - MARCHE SUBSEQUENT N°1

Marché conclu avec la société COM6 Interactive pour un montant de 9 000 € HT.

EXTRACTION ET EVACUATION DU SABLE DE LA LEYRE – BIGANOS – AVENANT 1

Avenant conclu avec Trézence TP pour un montant supplémentaire de 1 001 € HT portant le montant du marché à 51 611 € HT, soit une augmentation de 1.98 %.

EXTRACTION ET EVACUATION DU SABLE DE LA LEYRE – BIGANOS – AVENANT 2

Avenant conclu avec Trézence TP pour un montant supplémentaire de 5 248 € HT portant le montant du marché à 56 859 € HT, soit une augmentation de 12.34 %.

AVENANT N°1 AU MARCHE DE REALISATION ET EDITION DU GUIDE TOURISTIQUE 2015 DU BASSIN D'ARCACHON - Avenant conclu avec la société Médiatourisme pour intégrer les modifications de la fiche technique du guide sans incidence sur le montant du marché.

AVENANT N°2 AU MARCHE DE REALISATION ET EDITION DU GUIDE TOURISTIQUE 2015 DU BASSIN D'ARCACHON - Avenant conclu avec la société Médiatourisme pour ajuster les quantités commandées sans incidence sur le montant du marché.

TRAVAUX DE RENOVATION DE BUREAUX AU SIEGE DU SIBA

Marché conclu avec la société Abiss pour un montant de 7 734 € HT, soit 9 280,80 € TTC.

ABONNEMENTS ET CONSOMMATION DE TELEPHONIE MOBILE

Commande conclue avec la société Orange pour un montant annuel minimum de 4 000 € HT et un montant annuel maximum de 15 000 € HT.

TRAVAUX D'ELECTRICITE POUR LA REHABILITATION DE BUREAUX AU SIEGE DU SIBA

Commande conclue avec EGDP pour un montant de 7 255 € HT,

REMPAR – PILOTE DE TRAITEMENT – ESSAI DE 18 MOIS

Commande conclue avec Polymem pour un montant de 54 200 € HT, soit 65 040 € TTC.

ACCORD CADRE ASSAINISSEMENT LOT 2 TRAVAUX SANS TRANCHEE ANNEE 2014

MARCHE COMPLEMENTAIRE AU MARCHE SUBSEQUENT N°5 RUE PASTEUR A ARES

Marché conclu avec Subterra/Hydrolog pour un montant de 20 674.41 € HT, soit 24 809.29 € TTC.

REHABILITATION DU CHEMIN D'ACCES DU BASSIN DE TITOUNE COMMUNE DE LANTON

Marché conclu avec GEA Bassin pour un montant de 7 000 € HT

ACCORD CADRE POUR L'ENTRETIEN/NETTOYAGE DES LOCAUX DU SIEGE DU SIBA LOT 1

Accord-cadre conclu avec Atlantic Services pour un montant annuel maximum de 50 000 € HT

ACCORD-CADRE POUR L'ENTRETIEN DU SIEGE DU SIBA Marche subséquent n°1 entretien annuel classique des locaux

Marché conclu avec Atlantic Service pour un montant de 18 018.96 € HT

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN PLACE D'OUTLS DE GESTION D'INFORMATION ET DE TRAVAIL COLLABORATIF – ACCORD-CADRE

Accord-cadre conclu avec la société Akka Technologies pour un montant annuel maximum de 35 000 € HT. Reconduction possible deux ans maximum

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN PLACE D'OUTLS DE GESTION D'INFORMATION ET DE TRAVAIL COLLABORATIF Année 2015 Marche subséquent n°1 « mise en place d'une solution de GED »

Marché subséquent n°1 conclu avec Akka Technologies pour un montant de 29 075 € HT.

CONTRAT DE MAINTENANCE DE LICENCES D'UN LOGICIEL DE BATHYMETRIE ET DE LA LICENCE DU LOGICIEL DE POSITIONNEMENT DE LA DRAGUE

Contrat conclu avec Subtop pour un montant de 5 313.75 € HT, soit 6 376.50 € TTC pour trois ans.

MARCHE SUBSEQUENT N°3 STATION COULIN- ANDERNOS-LES-BAINS – AVENANT 1

Avenant conclu avec SADE augmentant le montant initial du marché de 564.30 € HT, soit un montant total final arrêté à 2 802.03 € HT.

ACCORD CADRE ASSAINISSEMENT LOT 1 TRAVAUX AVEC TRANCHEES MARCHE SUBSEQUENT N°9 ROUTE DE BLAGON – STATION POINT 52 A LANTON – AVENANT 1

Avenant conclu avec la société SADE rectifiant l'erreur matérielle de calcul du prix du marché et le portant à 194 455.71 € HT au lieu de 184 319.33 € HT

PRESTATIONS POUR LES VŒUX DU SIBA

Commande conclue avec la société Eric Thore pour un montant de 4 436.36 € HT

ACCORD CADRE POUR LA CONCEPTION, LE DEVELOPPEMENT ET LA MAINTENANCE DES APPLICATIONS TOURISTIQUES "BASSIN D'ARCACHON" POUR SMARTPHONES ET TABLETTES TACTILES ANNEE 2015 – MARCHES SUBSEQUENTS 1 ET 2

Marchés conclus avec la société You Team :

- un marché subséquent n°1 « maintenance de l'application Apple » pour un montant de 4 212 € HT (montant susceptible d'ajustement lors de la parution de l'indice Syntec du mois de janvier 2015)
- un marché subséquent n°2 « maintenance de l'application Android » pour un montant de 4 212 € HT (montant susceptible d'ajustement lors de la parution de l'indice Syntec du mois de janvier 2015)

ACCORD CADRE POUR LE DEPLOIEMENT DU WIFI TERRITORIAL SUR LE BASSIN D'ARCACHON ANNEE 2015 - MARCHE SUBSEQUENT N°1 INSTALLATION EVENEMENTIELLE DE BORNES WIFI POUR LES RENCONTRES DU TOURISME 2015

Marché conclu avec la société 2ISR pour la mise en place de 5 bornes (réutilisables lors de futurs déploiements) pour un montant de 650 € HT,

ACHATS D'ESPACES PUBLICITAIRES PORTANT SUR L'e-NAVIGATION

Commande conclue avec le Port d'Arcachon pour des prestations de publicité lors du Salon Nautique du 3 au 6 avril 2015 pour un montant de 5 000 € TTC.

REALISATION DE DEUX DALLES DE FONDATION A LA STATION D'EPURATION DE LA TESTE DE BUCH

Marché conclu avec SADE pour un montant de 2 615 € HT. Les dalles sont destinées à recevoir l'équipement du bioréacteur à membrane.

ACQUISITION DE DEUX VÉHICULES AUTOMOBILES NEUFS

commande conclue avec l'UGAP pour :

- un véhicule DACIA, DOKKER « Ambiance » 1,6 MPI 85CV équipé GPL pour un montant global de 13 002,30 € HT soit 15 118,26 € TTC comprenant les frais de carte grise et d'immatriculation ;
- un véhicule RENAULT, KANGOO Zen Energy TCe 115CV pour un montant global de 12 563,50 € HT soit 14 981,70 € TTC comprenant les frais de carte grise et d'immatriculation.

TRAVAUX DE RENOVATION AU SIEGE DU SIBA - Commande conclue avec la SARL « RAMOND », pour la réalisation des travaux de pose d'une descente d'eau de pluie et dépose d'un bloc climatiseur en toiture du siège du SIBA, pour un montant total de 4 073 € HT, soit 4 887,60 € TTC

NETTOYAGE DES LOCAUX DE BIGANOS - ANNEE 2015 MARCHÉ SUBSEQUENT 1

Marché conclu avec la société Nickel services pour un montant de 6 107.51 € HT, soit 7 329.01 € TTC

CONTROLE DU PEUPEMENT ANIMALIER – CAPTURE DE PIGEONS - AUDIT

Commande conclue avec la société ISTAV pour un montant de 4 800 € HT, soit 5 760 € TTC.

REPLACEMENT DU COLLECTEUR GRAVITAIRE DE DIAMETRE 1 000 MM ET REALISATION D'UN OUVRAGE DE REGULATION – LOT 1 CANALISATIONS – COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH – AVENANT 3 - Avenant conclu avec la société SADE augmentant le montant du marché de 13 596 € HT, soit un nouveau montant du marché qui s'établit à 1 701 498.65 € HT.

ACCORD-CADRE ASSAINISSEMENT LOT 1 TRAVAUX AVEC TRANCHÉES – MARCHÉ SUBSÉQUENT 6
Chemin de Lyzé, rue Mermoz, rue Victor Hugo, rue du Professeur Lande et Chemin de Barreyres impasse Pasteur à Biganos – Avenant n° 1

Avenant conclu avec la société Chantiers d'Aquitaine portant le marché à 337 341.02 € HT contre 327 338.44 € HT, soit une augmentation de 10 002.57 € HT.

ACCORD-CADRE ASSAINISSEMENT LOT 1 TRAVAUX AVEC TRANCHÉES – MARCHÉ SUBSÉQUENT 5
Boulevard du Maréchal Juin à Andernos Les Bains – Avenant 1

Avenant conclu avec la société Chantiers d'Aquitaine portant le marché à 54 547.93 € HT contre 54 162.49 € HT, soit une augmentation de 385.44 € HT.

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION D'UN LOCAL SUPPORT D'EQUIPEMENTS D'ANALYSE D'AIR PAR AIRAQ

Contrat conclu avec Laurent Joannel pour un montant de 4 000 € HT pour la réalisation de différentes études d'esquisse.

EXTRACTION ET TRANSPORT DE SABLE – PLAGE DES AMERICAINS A LEGE-CAP FERRET

Marché conclu avec Gea Bassin pour un montant de 54 120 € HT, soit 64 944 € TTC.

PRESTATION DE REGIE POUR « LES RENCONTRES DU TOURISME »

Marché conclu avec la société Abaques pour un montant de 6 105.21 euros HT, soit 7 326.25 euros TTC.

IMPRESSION DU LIVRET PATRIMOINE MARITIME

Marché subséquent conclu avec la société *Imprimerie Rochelaise* pour l'impression de 40 000 exemplaires du livret « patrimoine maritime » pour un montant total de 4 193 € HT, soit 5 031.60 € TTC,

MAINTENANCE 2015 POUR 5 LICENCES SIG GEOMEDIA PRO ET 1 LICENCE SIG GEOMEDIA DE LA SOCIETE INTERGRAPH

Contrat de maintenance 2015, établi avec la société INTERGRAPH, pour un montant de 6 545,18 € HT, soit 7 854,22 € TTC.

MISE A DISPOSITION D'UN NAVIRE ET DE SON (SES) PILOTE(S) POUR EFFECTUER DES LEVES BATHYMETRIQUES DANS LES PASSES DU BASSIN D'ARCACHON

Marché à bons de commande pour un montant annuel maximum de 35 000 euros HT, à l'issue d'une procédure adaptée, avec le Capitaine Armateur Pierre François Delpy

POSE DE DEUX CLAPETS ANTI-RETOUR SUR UN EXUTOIRE D'EAUX PLUVIALES AU PORT D'AUDENGE

Marché conclu avec la société Chantiers d'Aquitaine pour un montant de 5 490 euros HT.

AUTRES DECISIONS

CONVENTION DE COLLABORATION SCIENTIFIQUE ENTRE LE SIBA, L'IFSTTAR ET LA SAGEBA - AVENANT 2

Avenant conclu afin de prolonger la convention jusqu'au 31/12/2016

CONTRAT DE TRAVAIL DU 19 JANVIER AU 5 FEVRIER 2015 CONCLU AVEC MME SANTURENNE AU TITRE D'ASSISTANTE EVENEMENTIEL DANS LE CADRE DES 6^{èmes} RENCONTRES DU TOURISME

TRANSFERT DE PROPRIETES :

A la commune de LEGE CAP FERRET : assainissement des eaux pluviales : réalisation d'une structure réservoir sous voirie – Port de Pirailan

A la commune de LE TEICH : assainissement des eaux pluviales : ouvrages de régulation du canal des Marais et du ruisseau du Petioun

TRANSFERT DE LA GARDE MATERIELLE ET JURIDIQUES DES BORNES WIFI :

- Commune d'Arès : Centre Nautique, Esplanade, Office de tourisme
- Commune de Gujan-Mestras : Maison de l'Huître, Bassin de loisirs, Office de Tourisme, Plage de la Hume

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2014

Mes chers Collègues,

Je sou mets à votre approbation, le "Compte de Gestion" de l'Exercice 2014, établi par notre Trésorier, document qui se présente, en recettes et en dépenses, de la façon suivante :

1) Budget Principal (M 14)

BUDGET PRINCIPAL (M14)	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT ou DEFICIT
<i>Réalisation de l'exercice d'Investissement</i>	4 365 943,76	3 568 245,16	
<i>Excédent N-1</i>	1 292 740,85		
Total de la Section d'Investissement	5 658 684,61	3 568 245,16	2 090 439,45
<i>Réalisation de l'exercice de Fonctionnement</i>	8 137 571,05	5 594 908,83	
<i>Excédent N-1</i>	1 199 682,04		
Total de la Section de Fonctionnement	9 337 253,09	5 594 908,83	3 742 344,26
EXCEDENT GLOBAL			5 832 783,71

2) Budget Annexe du Service Dragage (M 14)

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DRAGAGE (M14)	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT
<i>Réalisation de l'exercice d'Investissement</i>	135 108,41	100 153,87	
<i>Excédent N-1</i>	361 968,64		
Total de la Section d'Investissement	497 077,05	100 153,87	396 923,18
<i>Réalisation de l'exercice de Fonctionnement</i>	555 693,70	610 244,80	
<i>Excédent N-1</i>	116 160,88		
Total de la Section de Fonctionnement	671 854,58	610 244,80	61 609,78
EXCEDENT GLOBAL			458 532,96

3) Budget Annexe du Service de l'Assainissement (M 49)

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT (M49)	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT
<i>Réalisation de l'exercice d'Investissement</i>	13 215 325,63	16 152 432,21	
<i>Excédent N-1</i>	7 646 639,82		
Total de la Section d'Investissement	20 861 965,45	16 152 432,21	4 709 533,24
<i>Réalisation de l'exercice de Fonctionnement</i>	11 482 479,35	5 229 038,68	
<i>Excédent N-1</i>	3 706 050,48		
Total de la Section de Fonctionnement	15 188 529,83	5 229 038,68	9 959 491,15
EXCEDENT GLOBAL			14 669 024,39

4) Budget Annexe du Service de l'Assainissement non collectif (M 49)

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (M49)	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT
<i>Réalisation de l'exercice d'Investissement</i>			
<i>Excédent N-1</i>			
Total de la Section d'Investissement			
<i>Réalisation de l'exercice de Fonctionnement</i>	11 405,01	8 730,33	
<i>Excédent N-1</i>	1 980,14		
Total de la Section de Fonctionnement	13 385,15	8 730,33	4 654,82
EXCEDENT GLOBAL			4 654,82

Je vous propose donc, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **approuver** les résultats du "Compte de Gestion" de notre Trésorier, tels qu'ils viennent de vous être présentés.

ADOpte A L'UNANIMITE,

Rapporteur : François DELUGA

COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2014

Mes chers Collègues,

Les résultats du "Compte Administratif" de notre Syndicat pour l'Exercice 2014 sont conformes aux résultats du "Compte de Gestion" de notre Trésorier, document que vous venez d'approuver :

1) Budget Principal (M 14)

BUDGET PRINCIPAL (M14)	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT ou DEFICIT
<i>Réalisation de l'exercice d'Investissement</i>	4 365 943,76	3 568 245,16	
<i>Excédent N-1</i>	1 292 740,85		
Total de la Section d'Investissement	5 658 684,61	3 568 245,16	2 090 439,45
<i>Réalisation de l'exercice de Fonctionnement</i>	8 137 571,05	5 594 908,83	
<i>Excédent N-1</i>	1 199 682,04		
Total de la Section de Fonctionnement	9 337 253,09	5 594 908,83	3 742 344,26
EXCEDENT GLOBAL			5 832 783,71

2) Budget Annexe du Service Dragage (M 14)

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DRAGAGE (M14)	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT
<i>Réalisation de l'exercice d'Investissement</i>	135 108,41	100 153,87	
<i>Excédent N-1</i>	361 968,64		
Total de la Section d'Investissement	497 077,05	100 153,87	396 923,18
<i>Réalisation de l'exercice de Fonctionnement</i>	555 693,70	610 244,80	
<i>Excédent N-1</i>	116 160,88		
Total de la Section de Fonctionnement	671 854,58	610 244,80	61 609,78
EXCEDENT GLOBAL			458 532,96

3) Budget Annexe du Service de l'Assainissement (M 49)

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT (M49)	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT
<i>Réalisation de l'exercice d'Investissement</i>	13 215 325,63	16 152 432,21	
<i>Excédent N-1</i>	7 646 639,82		
Total de la Section d'Investissement	20 861 965,45	16 152 432,21	4 709 533,24
<i>Réalisation de l'exercice de Fonctionnement</i>	11 482 479,35	5 229 038,68	
<i>Excédent N-1</i>	3 706 050,48		
Total de la Section de Fonctionnement	15 188 529,83	5 229 038,68	9 959 491,15
EXCEDENT GLOBAL			14 669 024,39

4) Budget Annexe du Service de l'Assainissement non collectif (M 49)

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (M49)	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT
<i>Réalisation de l'exercice d'Investissement</i>			
<i>Excédent N-1</i>			
Total de la Section d'Investissement			
<i>Réalisation de l'exercice de Fonctionnement</i>	11 405,01	8 730,33	
<i>Excédent N-1</i>	1 980,14		
Total de la Section de Fonctionnement	13 385,15	8 730,33	4 654,82
EXCEDENT GLOBAL			4 654,82

Je vous propose donc, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **approuver** les résultats du "Compte Administratif" de l'exercice 2014 et les mouvements d'ordre réalisés au cours de cette même année ; ces résultats ont reçu l'accord de nos collègues, membres de la Commission des Finances, au cours de leur réunion du 16 janvier 2015.

Le Président sort pendant la lecture et le vote de la délibération. Les membres adoptent à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL M 14

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

Mes chers Collègues,

Vous venez d'approuver le Compte Administratif de l'Exercice 2014 dont les résultats, conformes au Compte de Gestion de notre Trésorier, sont les suivants :

- Section d'Investissement : excédent de 2 090 439,45 €
- Section de Fonctionnement : excédent de 3 742 344,26 €

L'excédent de la Section d'Investissement ne constitue qu'un solde d'exécution du Budget ; il fait donc l'objet d'un report, pur et simple, au Budget de l'Exercice 2015, en recettes, à l'article 001.

concernant le résultat de la Section de Fonctionnement, je vous propose, mes chers Collègues, d'affecter le montant de 1 042 344,26 €, conformément aux dispositions de l'annexe à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE,

BUDGET PRINCIPAL - M 14

<p>Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter</p> <ul style="list-style-type: none"> • résultat de l'exercice : (recettes – dépenses) • résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) • résultat de clôture à affecter (A 1) (A 2) 	<p>excédent : + 2 542 662,22 € déficit :</p> <p>excédent : + 1 199 682,04 € déficit :</p> <p>excédent : + 3 742 344,26 € déficit :</p>
<p>Besoin réel de financement de la Section d'Investissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • résultat de la Section d'Investissement de l'exercice (dépenses – recettes) • résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) • résultat comptable cumulé (à reporter au R001) • dépenses d'investissement engagées non mandatées • recettes d'investissement restant à réaliser • solde des restes à réaliser (recettes – dépenses) • (B) besoin (-) réel de financement • excédent (+) réel de financement 	<p>excédent : + 797 698,60 € déficit :</p> <p>excédent : + 1 292 740,85 € déficit :</p> <p>excédent : + 2 090 439,45 € déficit :</p> <p>- 1 103 963,00 €</p> <p>- 1 103 963,00 €</p> <p>+ 986 476,45 €</p>
<p>Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • résultat excédentaire (A 1) - en couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la Section d'Investissement (recette budgétaire au compte R 1068) - en dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068) - en excédent reporté à la Section de Fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R 002 du Budget N + 1) • résultat déficitaire (A 2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/ déficit reporté à la Section de Fonctionnement D 002) 	<p>+ 3 742 344,26 €</p> <p>2 700 000,00 €</p> <p>1 042 344,26 €</p> <p>-</p>

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 1 042 344,26 €	D001 : solde d'exécution N - 1	R001 : solde d'exécution N - 1 2 090 439,45 € R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 2 700 000 €

BUDGET SERVICE « DRAGAGE » - M 14
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

Mes chers Collègues,

Vous venez d'approuver le Compte Administratif de l'Exercice 2014 dont les résultats, conformes au Compte de Gestion de notre Trésorier, sont les suivants :

- Section d'Investissement : excédent de 396 923,18 €
- Section de Fonctionnement : excédent de 61 609,78 €

L'excédent de la Section d'Investissement ne constitue qu'un solde d'exécution du Budget ; il fait donc l'objet d'un report, pur et simple, au Budget de l'Exercice 2015, en recettes, à l'article R.001.

Concernant le résultat de la Section de Fonctionnement, je vous propose, mes chers Collègues, d'affecter le montant de 61 609,78 €, conformément aux dispositions de l'annexe à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE,

BUDGET SERVICE « DRAGAGE » - M 14

<p>Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter</p> <ul style="list-style-type: none"> • résultat de l'exercice : (recettes – dépenses) • résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) • résultat de clôture à affecter (A 1) (A 2) 	<p>excédent : déficit : - 54 551,10 €</p> <p>excédent : + 116 160,88 € déficit :</p> <p>excédent : + 61 609,78 € déficit :</p>
<p>Besoin réel de financement de la Section d'Investissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • résultat de la Section d'Investissement de l'exercice (dépenses – recettes) • résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) • résultat comptable cumulé (à reporter au R001) • dépenses d'investissement engagées non mandatées • recettes d'investissement restant à réaliser • solde des restes à réaliser (recettes – dépenses) • (B) besoin (-) réel de financement • excédent (+) réel de financement 	<p>excédent : + 34 954,54 € déficit :</p> <p>excédent : + 361 968,64 € déficit :</p> <p>excédent : + 396 923,18 € déficit :</p> <p>- 46 822,61 €</p> <p>- 46 822,61 €</p> <p>+ 350 100,57 €</p>
<p>Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • résultat excédentaire (A 1) - en couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la Section d'Investissement (recette budgétaire au compte R 1068) - en dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068) - en excédent reporté à la Section de Fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R 002 du Budget N + 1) • résultat déficitaire (A 2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/ déficit reporté à la Section de Fonctionnement D 002) 	<p>61 609,78 €</p> <p>61 609,78 €</p>

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 61 609,78 €	D001 : solde d'exécution N - 1	R001 : solde d'exécution N - 1 396 923,18 € R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT (M 49)

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

Mes chers Collègues,

Vous venez d'approuver le Compte Administratif de l'Exercice 2014 dont les résultats, conformes au Compte de Gestion de notre Trésorier, sont les suivants :

- Section d'Investissement : excédent de 4 709 533,24 €
- Section de Fonctionnement : excédent de 9 959 491,15 €

L'excédent de la Section d'Investissement ne constitue qu'un solde d'exécution du Budget ; il fait donc l'objet d'un report, pur et simple, au Budget de l'Exercice 2015, en recettes, à l'article 001.

Concernant le résultat de la Section de Fonctionnement, je vous propose, mes chers Collègues, d'affecter le montant de 2 259 491,15 €, conformément aux dispositions de l'annexe à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE,

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - M 49

<p>Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter</p> <ul style="list-style-type: none"> • résultat de l'exercice : • résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) • résultat de clôture à affecter (A 1) (A 2) 	<p>excédent : + 6 253 440,67 € déficit :</p> <p>excédent : + 3 706 050,48 € déficit :</p> <p>excédent : + 9 959 491,15 € déficit :</p>
<p>Besoin réel de financement de la Section d'Investissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • résultat de la Section d'Investissement de l'exercice • résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) • résultat comptable cumulé (à reporter au R001) • dépenses d'investissement engagées non mandatées • recettes d'investissement restant à réaliser • solde des restes à réaliser • (B) besoin (-) réel de financement • excédent (+) réel de financement 	<p>excédent : déficit : - 2 937 106,58 €</p> <p>excédent : + 7 646 639,82 € déficit :</p> <p>excédent : + 4 709 533,24 € déficit :</p> <p>- 5 143 428,26 €</p> <p>- 5 143 428,26 €</p> <p>- 433 895,02 €</p>
<p>Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • résultat excédentaire (A 1) - en couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la Section d'Investissement (recette budgétaire au compte R 1068) - en dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068) - en excédent reporté à la Section de Fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R 002 du Budget N + 1) • résultat déficitaire (A 2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/ déficit reporté à la Section de Fonctionnement D 002) 	<p>9 959 491,15 €</p> <p>433 895,02 €</p> <p>7 266 104,98 €</p> <p>2 259 491,15 €</p> <p>-</p>

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 2 259 491,15 €	D001 : solde d'exécution N - 1	R001 : solde d'exécution N - 1 4 709 533,24 € R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 7 700 000 €

RAPPORTEUR : François DELUGA

BUDGET SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - M 49

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

Mes chers Collègues,

Vous venez d'approuver le Compte Administratif de l'Exercice 2014 dont les résultats, conformes au Compte de Gestion de notre Trésorier, sont les suivants :

Section de Fonctionnement : excédent de 4 654,82 €

Concernant le résultat de la Section de Fonctionnement, je vous propose, mes chers Collègues, d'affecter le montant de 4 654,82 €, conformément aux dispositions de l'annexe à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE,

BUDGET SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - M 49

<p>Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter</p> <ul style="list-style-type: none"> • résultat de l'exercice : (recettes – dépenses) • résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) • résultat de clôture à affecter (A 1) (A 2) 	<p>excédent : + 2 674,68 € déficit :</p> <p>excédent : + 1 980,14 € déficit :</p> <p>excédent : + 4 654,82 € déficit :</p>
<p>Besoin réel de financement de la Section d'Investissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • résultat de la Section d'Investissement de l'exercice (dépenses – recettes) • résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) • résultat comptable cumulé (à reporter au R001) • dépenses d'investissement engagées non mandatées • recettes d'investissement restant à réaliser • solde des restes à réaliser (recettes – dépenses) • (B) besoin (-) réel de financement • excédent (+) réel de financement 	<p>excédent : déficit :</p> <p>excédent : déficit :</p> <p>excédent : déficit</p>
<p>Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • résultat excédentaire (A 1) - en couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la Section d'Investissement (recette budgétaire au compte R 1068) - en dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068) - en excédent reporté à la Section de Fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R 002 du Budget N + 1) • résultat déficitaire (A 2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/ déficit reporté à la Section de Fonctionnement D 002) 	<p style="text-align: right;">+ 4 654,82 €</p> <p style="text-align: right;">+ 4 654,82 €</p> <p style="text-align: center;">-</p>

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 4 654,82 €	D001 : solde d'exécution N - 1	R001 : solde d'exécution N - 1 - R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2015
--

Mes chers Collègues,

Le projet de Budget Primitif de l'Exercice 2015 qui est soumis à votre approbation se présente en quatre parties :

- un Budget Principal , (Instruction M14)	18 428 453,71 €
- un Budget Annexe de notre Service Dragage, (Instruction M14).	1 109 172,96 €
- un Budget Annexe de notre Service de l'Assainissement Collectif, (Instruction M49).	38 407 724,39 €
- un Budget Annexe de notre Service d'Assainissement non Collectif (Instruction M49)	12 654,82 €
TOTAL GENERAL DU BUDGET 2015	57 958 005,88 €

I - BUDGET PRINCIPAL

Ce Budget est équilibré, en recettes et en dépenses, à **18 428 453,71 €**

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Section de Fonctionnement	9 713 384,26 €	9 713 384,26 €
Section d'Investissement	8 715 069,45 €	8 715 069,45 €
TOTAL	18 428 453,71 €	18 428 453,71 €

1) Section de Fonctionnement

a : Recettes

Nous trouvons :

Le produit des contributions des membres du Syndicat, soit 6 820 060 € pour l'année 2015 auquel s'ajoute la dotation générale de décentralisation du SIHS (450 000 €), les recettes des budgets annexes et autres (992 100 €), des subventions exceptionnelles de (87 200 €), des recettes à reverser dans le cadre de REMPLAR (49 400 €), l'amortissement des subventions (272 280 €) et l'excédent reporté (1 042 344,26 €).

Total des recettes	9 713 384,26 €
---------------------------	-----------------------

b : Dépenses

Les dépenses de Fonctionnement sont :

-les charges à caractère général	2 434 672,00 €
-les charges de personnel	3 253 000,00 €
-les autres charges de gestion courante	187 900,00 €
-les charges financières	117 660,38 €
-les charges exceptionnelles	5 000,00 €
-les amortissements	615 430,00 €
-les dépenses imprévues	99 721,88 €
-le virement à la section d'investissement	3 000 000,00 €

Total des Dépenses	9 713 384,26 €
---------------------------	-----------------------

2) Section d'Investissement**a : Recettes**

Nous trouvons, dans la Section d'Investissement :

- le montant du virement de la Section de Fonctionnement	3 000 000,00 €
- le Fonds de Compensation de la TVA	211 000,00 €
- l'amortissement des immobilisations	615 430,00 €
- les subventions d'équipement relatives aux propositions nouvelles	98 200,00 €
- l'affectation du résultat 2014	2 700 000,00 €
- l'excédent reporté de 2014	2 090 439,45 €

Total des recettes	8 715 069,45 €
---------------------------	-----------------------

b : Dépenses

* Dépenses financières : **1 839 069,45 €**

- Remboursement du capital des avances remboursables et emprunts	225 000,00 €
- Amortissement des subventions :	272 280,00 €
- dépenses imprévues :	237 826,45 €
- les restes à réaliser de l'exercice 2014	1 103 963,00 €

* Dépenses d'équipement : propositions nouvelles **6 876 000,00 €**

Ces dépenses se décomposent de la façon suivante :

Opération n° 10	Dessablage de la Leyre	140 000,00 €
Opération n° 11	Réensablement des plages	745 000,00 €
Opération n° 12	Traitement des eaux pluviales	3 700 000,00 €
Opération n° 13	Travaux de dragage hydraulique	340 000,00 €
Opération n° 16	Matériels et Equipements nautiques	40 000,00 €
Opération n° 17	Désenvasement des ports	400 000,00 €
Opération n° 20	Acquisition de matériel et travaux pour le siège	380 000,00 €
Opération n° 21	Acquisition de matériel pour le SHI	70 000,00 €
Opération n° 22	Balisage des passes	50 000,00 €
Opération n° 23	Tourisme	100 000,00 €
Opération n° 25	Balisage intra-bassin	120 000,00 €
Opération n° 26	Pôle de ressources Numériques	96 000,00 €
Opération n° 27	Contrat de Projet	320 000,00 €
Opération n° 28	Etudes et acquisitions de données environnementales	375 000,00 €

Total des dépenses	8 715 069,45 €
---------------------------	-----------------------

II - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DRAGAGE

Ce Budget Annexe est équilibré, en recettes et en dépenses, à **1 109 172,96 €**

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Section de Fonctionnement	612 329,78 €	612 329,78 €
Section d'Investissement	496 843,18 €	496 843,18 €
TOTAL	1 109 172,96 €	1 109 172,96 €

1) Section de Fonctionnement

Pour équilibrer cette Section de Fonctionnement, nous avons inscrit, en recettes :

a : Recettes

- Travaux divers (Réensablement, dragage et désenvasement)	540 000,00 €
- l'amortissement des subventions	10 720,00 €
- l'excédent reporté	61 609,78 €

Total des Recettes	612 329,78 €
---------------------------	---------------------

b : Dépenses

- les charges à caractère général	219 300,00 €
- les charges de personnel	302 000,00 €
- les amortissements	90 220,00 €
- les dépenses imprévues	809,78 €

Total des Dépenses	612 329,78 €
---------------------------	---------------------

2) Section d'Investissement**a : Recettes**

Nous trouverons :

- l'amortissement des immobilisations	90 220,00 €
- le FCTVA	9 700,00 €
- l'excédent reporté	396 923,18 €

Total des Recettes	496 843,18 €
---------------------------	---------------------

Ces recettes permettront de financer les dépenses suivantes :

b : Dépenses

- l'opération d'investissement n° 10 - Dragage	496 843,18 €
des études	60 000,00 €
des frais d'insertion	5 000,00 €
matériels divers	50 000,00 €
mobiliers	5 000,00 €
travaux	310 000,00 €
Amortissement Subv.	10 720,00 €
des reports de crédits	46 822,61 €
des dépenses imprévues	9 300,57 €

Total des Dépenses	496 843,18 €
---------------------------	---------------------

III - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Ce Budget Annexe est équilibré, en recettes et en dépenses, à **38 407 724,39 €**

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Section d'Exploitation	12 703 291,15 €	12 703 291,15 €
Section d'Investissement	25 704 433,24 €	25 704 433,24 €
TOTAL	38 407 724,39 €	38 407 724,39 €

1) Section d'Exploitation**a : Recettes**

Nous avons inscrit, en recettes :

- Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC) ex PRE :	1 500 000,00 €
- Redevances d'assainissement :	7 040 000,00 €
- Redevance d'assainissement de la BA 120 :	60 000,00 €
- Redevance d'assainissement de Smurfit :	400 000,00 €
- Prime pour épuration :	250 000,00 €
- Redevances domaniales	60 000,00 €
- Remboursement d'annuités d'emprunts par le Département :	6 100,00 €
- Dotation à l'amortissement des subventions :	1 127 700,00 €
- L'excédent reporté	2 259 491,15 €

TOTAL	12 703 291,15 €
--------------	------------------------

b : Dépenses

Le montant des dépenses de la Section d'Exploitation sont les suivantes :

-les charges à caractère général	1 274 000,00 €
-les charges de personnel	585 000,00 €
-les admissions en non valeur	60 000,00 €
-les charges financières	573 000,00 €
-les charges exceptionnelles	60 000,00 €
-les amortissements	4 128 300,00 €
-les dépenses imprévues	22 991,15 €
-le virement à la section d'investissement	6 000 000,00 €

TOTAL	12 703 291,15 €
--------------	------------------------

2) Section d'Investissement**a : Recettes**

Nous avons inscrit, en recettes de la Section d'Investissement :

- Le montant du virement de la Section d'Exploitation	6 000 000,00 €
- L'amortissement des immobilisations	4 128 300,00 €
- La récupération de la TVA :	1 500 000,00 €
- Opération patrimoniale de la TVA :	1 500 000,00 €
- Le remboursement des annuités d'emprunts	16 600,00 €
- les subventions d'équipements	150 000,00 €
- L'affectation du résultat	7 700 000,00 €
- L'excédent reporté	4 709 533,24 €

Total des Recettes	25 704 433,24 €
---------------------------	------------------------

b : Dépenses

- Dépenses financières :	9 219 433,24 €
* amortissement des subventions :	1 127 700,00 €
* opération patrimoniale de la TVA :	1 500 000,00 €
* emprunts et dettes :	1 239 000,00 €
* dépenses imprévues	209 304,98 €
* les restes à réaliser de 2014	5 143 428,26 €
- Dépenses d'équipement : propositions nouvelles	16 485 000,00 €

Opération n° 1	Collecteur Principal : travaux programmés	1 480 000,00 €
Opération n° 3	Collecteur Principal : grosses réparations	150 000,00 €
Opération n° 6	Réseaux de collecte : AOV	800 000,00 €
Opération n° 7	Réseaux de collecte : Rénovation avec tranchée	1 385 000,00 €
Opération n° 8	Réseaux de collecte : Réhabilitation sans tranchée	1 500 000,00 €
Opération n° 9	Station d'épuration : travaux programmés	3 670 000,00 €
Opération n° 11	Stations de pompage : travaux programmés	2 970 000,00 €
Opération n° 13	Télégestion	50 000,00 €
Opération n° 14	Murets techniques	50 000,00 €
Opération n° 15	Wharf de La Salie	550 000,00 €
Opération n° 16	Traitement anti H2S	100 000,00 €
Opération n° 17	Bassins de sécurité : travaux programmés	2 150 000,00 €
Opération n° 20	Récupération des eaux noires	10 000,00 €
Opération n° 22	Investissement liés au contrat d'affermage	20 000,00 €
Opération n° 23	Réseaux de collecte : Extension	1 600 000,00 €

Nos dépenses d'investissement s'élèvent donc à la somme de :

Total des dépenses	25 704 433,24 €
---------------------------	------------------------

IV - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Ce Budget Annexe est équilibré, en recettes et en dépenses, à 12 654,82 €.

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Section de Fonctionnement	12 654,82 €	12 654,82 €
Section d'Investissement	- €	- €
TOTAL	12 654,82 €	12 654,82 €

Section de Fonctionnement

a : Recettes

Pour équilibrer cette Section de Fonctionnement, nous avons inscrit en recettes :

- article 7062 redevance des usagers pour ouvrages neuf: et ouvrages en service	8 000,00 €
- chapitre 002 excédent reporté	4 654,82 €

Total des Recettes	12 654,82 €
---------------------------	--------------------

b : Dépenses

- article 60 Achats et fournitures (carburants)	740,00 €
- article 61 Services extérieurs entretien	200,00 €

Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon**Comité Syndical du 5 février 2015**

- article 61	Services extérieurs <i>entretien</i>	200,00 €
- article 62	Autres services <i>(télécommunication)</i>	200,00 €
- chapitre 012	Charges de personnel	10 600,00 €
- article 654	Admission en non valeur	600,00 €
- article 673	annulation de titre sur années antérieures	314,82 €

Total des Dépenses	12 654,82 €
---------------------------	--------------------

Ces précisions données, le Budget Primitif de l'Exercice 2015, se présente, dans le détail, de la façon suivante :

Monsieur le Président insiste sur la participation complémentaire de 5 %, soit 320 000 € répartis sur les 10 communes afin de financer les opérations structurantes de gestion des eaux pluviales et qui représente une somme très faible par habitant. Il rappelle également la diminution des frais généraux et notamment de la masse salariale.

ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPORTEUR : François DELUGA

CONTRIBUTION FINANCIERE DES MEMBRES DU SYNDICAT

Mes chers Collègues,

Dans le Budget primitif 2015, vous venez de voter un produit de 6 820 060 € pour la contribution financière des membres du Syndicat. Une répartition financière calculée à partir de ce produit permet de déterminer la participation de chacun des membres, en fonction de la population légale applicable au 1^{er} janvier 2015 soit la population de 2012 (données issues de l'INSEE) et des bases fiscales 2014 (taxe d'habitation, taxe foncière non bâtie, taxe foncière et contribution économique territoriale) transmises par le Trésorier du SIBA.

Conformément à l'application de l'article n° 10 des statuts du Syndicat qui détermine la clé de calcul, la répartition financière des contributions entre les membres pour l'année 2015, s'établit de la façon suivante :

COMMUNES	POURCENTAGE	MONTANT
COBAS (Communauté d'agglomération)	56,9446	3 883 656
BIGANOS	7,3158	498 942
AUDENGE	4,46838	304 746
LANTON	4,97616	339 377
ANDERNOS LES BAINS	10,40981	709 955
ARES	4,68389	319 444
LEGE CAP FERRET	11,20136	763 940
TOTAL	100,00000	6 820 060

Aussi, je vous propose mes chers collègues, de valider la participation financière de chacun des membres du Syndicat laquelle s'établit, en pourcentage et en masse selon le tableau ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPORTEUR : Jean-Jacques EROLES

**CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN
au lieu dit « Lagrua » - commune de La Teste de Buch**

Mes Chers Collègues,

Le SIBA a fait l'acquisition d'un ensemble de parcelles agricoles indissociables en 2011 et 2012 sur la commune de La Teste de Buch, afin de réaliser un bassin de sécurité indispensable pour les ouvrages d'assainissement eaux usées d'Arcachon et La Teste de Buch. Parmi ces lots, la parcelle FG 51, inscrite en zone A sur le PLU de La Teste de Buch, ne présente pas d'intérêt pour le projet du SIBA.

Le Syndicat a été saisi, il y a quelques mois, d'une demande d'acquisition de cette parcelle FG 51 par un résident de la commune de La Teste de Buch, Monsieur Rechagneux, qui envisage sur ce site un projet d'installation agricole.

A cet effet, nous avons sollicité France Domaine qui a estimé le prix de vente de ladite parcelle à 21 000 € pour un terrain d'une superficie de 6 942 m², lequel supporte une ancienne maison d'habitation de 105 m² et un garage de 20 m², ces bâtiments étant inoccupés depuis de nombreuses années et en mauvais état, à la limite du délabrement. Cette estimation est identique à celle fixée lors de l'acquisition par le SIBA.

Le Syndicat a ainsi proposé cette parcelle à la vente pour un prix de 25 000 € s'appuyant sur l'estimation de France Domaine et complété des frais engendrés par cette acquisition.

Le Syndicat a par ailleurs sollicité la SAFER afin qu'elle réalise les opérations de publicité préalable à cette vente et procède à la sélection du projet qui lui semblerait le plus pertinent pour le cas où d'autres candidats seraient intéressés. La Commission a eu lieu le 27 janvier 2015 et a retenu le dossier présenté par Monsieur Rechagneux.

Je vous propose donc, mes chers Collègues, de vendre cette parcelle FG 51, à Monsieur Rechagneux, pour un montant de 25 000 € et d'habiliter Monsieur le Président à :

- ✓ signer le compromis de vente que nous a adressé la SAFER,
- ✓ signer, le moment venu, l'acte de vente avec Monsieur Rechagneux, auprès de Maître LORIOD, Notaire à Gujan-Mestras, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPORTEUR : Yves FOULON

**CESSION DE TERRAIN
DU GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE DU POLE DE SANTE D'ARCACHON
AU PROFIT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN D'ARCACHON**

Mes chers Collègues,

Le SIBA possède une station de pompage qui dirige les eaux usées du Pôle de Santé d'Arcachon vers la station d'épuration de La Teste de Buch afin d'assurer leur traitement. La présence de cet ouvrage dédié, permet d'étudier spécifiquement ces effluents dans le cadre de REMPARG (Réseau d'étude et d'expertise des micropolluants et en particulier des résidus médicamenteux).

Cet ouvrage est situé en limite de propriété sur le site du Groupement de Coopération Sanitaire du Pôle de Santé d'Arcachon et ce dernier a proposé au SIBA de rétrocéder, pour l'euro symbolique, la partie de terrain sur laquelle est installée la station, pour une surface de 28 m², cadastrée GZ 241.

Je vous propose donc, mes chers Collègues, de bien vouloir habilitier notre Président à signer l'acte d'acquisition de ladite parcelle auprès de la SCP GAUTE-POUDENS, Notaires à Bordeaux, les frais inhérents étant à la charge du Syndicat.

ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPORTEUR : Yves FOULON

**INCORPORATION AU DOMAINE PUBLIC DU SIBA
DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES D'OPERATIONS
IMMOBILIERES PRIVEES**

Mes chers Collègues,

Les modalités constructives des ouvrages d'assainissement eaux usées des opérations immobilières privées et modalités de leur incorporation au domaine public syndical ont été fixées par arrêté du 13 novembre 2000.

Aujourd'hui et sur le fondement de ces règles, nous sommes amenés à incorporer au patrimoine syndical, les ouvrages d'assainissement eaux usées de deux lotissements. Ces ouvrages sont conformes aux normes que nous prescrivons et le délégataire du Service de l'Assainissement a émis un avis favorable à leur incorporation.

Dans ces conditions, je vous propose, mes chers Collègues, d'habiliter Monsieur le Président à signer l'arrêté d'incorporation au domaine public syndical des ouvrages d'assainissement eaux usées des lotissements suivants :

- commune de LA TESTE DE BUCH

- Lotissement «LE CLOS D'ALBY»
 - demande présentée par Sarl Promobat, le 15 avril 2014
 - avis favorable d'éloa, le 20 juin 2014, (pour le réseau E.U)
 - avis favorable d'éloa, le 20 janvier 2015, (pour le poste de pompage)

- commune de GUJAN-MESTRAS

- Lotissement «impasse 122 rue Déjean Castaing »
 - demande présentée par les sept propriétaires, le 22 mars 2011
 - avis favorable d'éloa, le 13 janvier 2015

ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPORTEUR : Marie LARRUE

**DEGREVEMENT DE LA PART SYNDICALE
DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**

Mes chers Collègues,

Notre Syndicat vient d'être saisi par des usagers du Service de l'Assainissement :

- **Clinique Vétérinaire FILLEUL – 14 avenue du Général de Gaulle à Lège-Cap Ferret**
- **Family Business Company – 9 rue La Praya à Lège-Cap Ferret**
- **Légion de Gendarmerie – 28 Q route de Bordeaux à Lège-Cap Ferret**

d'une demande de dégrèvement de la redevance d'assainissement, à la suite d'une surconsommation d'eau potable de leur propriété, sur des volumes supérieurs à 2 000 m³ en comparaison de la consommation moyenne habituelle. Les coordonnées de ces usagers et évaluation des volumes de fuites figurent ci-après.

Sur la base des dispositions prévues par la convention de dégrèvement adoptée avec le délégataire « éloa » à partir du 1^{er} janvier 2013, celui-ci procède à l'instruction des demandes, vérifie les conditions de forme et de fond édictées dans la convention et procède au dégrèvement pour les volumes de fuite jusqu'à 2 000 m³. Les volumes de fuite au-delà de cette valeur, compte tenu des montants, doivent faire l'objet d'une décision de notre Comité.

Il vous est ainsi proposé de répondre favorablement à la requête de ces usagers et de procéder, en complément du dégrèvement opéré par « éloa », au dégrèvement total de la part syndicale de la redevance d'assainissement des eaux usées pour le volume d'eau excédant 2 000 m³.

Si cette démarche vous agréée, je vous demande donc, mes chers Collègues, d'approuver les modalités de mise en œuvre au bénéfice des usagers précités.

<p>Clinique Vétérinaire FILLEUL 14 avenue du Général de Gaulle à Lège-Cap Ferret</p> <p>Fuite d'eau potable sur la canalisation extérieure Pas de rejet dans le réseau eaux usées Consommation moyenne annuelle : 55 m³ Volume de fuite estimé : 2 269 m³</p> <p><i>Volume dégrévée par le SIBA : 269 m³</i></p>	<p>Family Business Company 9 rue La Praya à Lège-Cap Ferret</p> <p>Fuite d'eau potable sur la canalisation extérieure Pas de rejet dans le réseau eaux usées Consommation moyenne annuelle : 57 m³ Volume de fuite estimé : 9 549 m³</p> <p><i>Volume dégrévée par le SIBA : 7 549 m³</i></p>
<p>Légion de Gendarmerie 28 Q route de Bordeaux à Lège-Cap Ferret</p> <p>Fuite d'eau potable sur la canalisation extérieure Pas de rejet dans le réseau eaux usées Consommation moyenne annuelle : 743 m³ Volume de fuite estimé : 5 741 m³</p> <p><i>Volume dégrévée par le SIBA : 3 741 m³</i></p>	

ADOpte A L'UNANIMITE,

**MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT POUR LA REALISATION DES ANALYSES DE METAUX
DANS LE CADRE DE REPAR ET REMPLAR**

Mes chers Collègues,

Le réseau REPAR (**RÉ**seau de surveillance et d'expertise des **P**esticides dans le Bassin d'**AR**cachon) et plus récemment le réseau REMPLAR (**RÉ**seau de surveillance et d'expertise des **M**icro**P**olluants dans le Bassin d'**AR**cachon) ont été développés dans le but de réduire l'empreinte en micropolluants sur le Bassin d'Arcachon afin d'en préserver l'écosystème mais aussi l'activité économique. L'expérience au sein de REPAR montre la nécessité de réaliser des analyses chimiques sur les métaux dans les eaux du Bassin d'Arcachon et de ses bassins versants.

Les campagnes d'analyses effectuées par le passé ont également souligné la nécessité de pouvoir être assistés dans cet exercice par l'expertise de laboratoires de recherche reconnus et de référence dans leur domaine.

Aujourd'hui dans le cadre de REPAR, le suivi du cuivre dans les tributaires et l'intra-bassin doit être amélioré notamment par le recours à des capteurs passifs qui permettent de concentrer ce métal *in situ* mais aussi par l'utilisation de techniques d'analyse des métaux spécifiques qui permettent l'obtention de résultats plus précis.

Les travaux initiés dans REMPLAR vont venir d'une part compléter les résultats de REPAR pour les métaux autres que le cuivre mais également s'atteler à la difficile tâche de suivre les contaminants métalliques dans les rejets pluviaux, par nature aléatoires et variables.

Pour ces raisons, il est nécessaire de s'assurer de la collaboration d'un acteur reconnu dans le domaine de l'analyse métallique : le laboratoire UT2A (Ultra Traces Analyses Aquitaine). Ce laboratoire de référence au niveau national apportera son expertise au SIBA dans l'interprétation des résultats des analyses. En effet, seul un partenariat avec des laboratoires de pointe comme l'UT2A permet le niveau de connaissance nécessaire aux deux réseaux d'expertise. L'innovation du laboratoire UT2A en matière de techniques analytiques sur les éléments métalliques lui permet en particulier d'atteindre des limites de quantification extrêmement faibles par rapport à celles proposées par les laboratoires de routine. Or, pour la compréhension des phénomènes en milieu naturel, de tels seuils sont nécessaires afin de pouvoir comparer les résultats obtenus aux normes environnementales souvent très basses pour ces éléments.

Il convient donc de formaliser cette collaboration pour la réalisation de ces analyses par la signature d'une convention d'étude entre le SIBA et UT2A. Cette convention d'une durée de 1 an renouvelable porte sur un montant global de 59 119,20 € TTC réparti entre REPAR et REMPLAR.

Par ailleurs, selon les résultats initiaux obtenus, des analyses supplémentaires pourront éventuellement être réalisées pour REMPLAR dans la limite d'un montant de 14 680,80 € TTC.

Aussi, je vous propose, mes chers Collègues, d'autoriser notre Président :

- à mettre au point cette convention sur des détails mineurs, selon le projet annexé et à la signer,
- à la gérer, dans le cadre des dispositions conventionnelles précitées, sachant que les crédits disponibles sont prévus au Budget REMPLAR 2015 M14 et au Budget REPAR 2015-M14,
- à solliciter les subventions convenues auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

ADOpte A L'UNANIMITE

REGIME INDEMNITAIRE - ANNEE 2015

Mes chers Collègues,

Le régime indemnitaire, versé aux fonctionnaires titulaires et stagiaires relevant des cadres d'emplois de la filière administrative et technique ainsi qu'aux contractuels de droit public, est appliqué en fonction du décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié, pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Aujourd'hui, il est nécessaire de réajuster cette enveloppe indemnitaire, calculée conformément aux tableaux annexés à la présente délibération, en prenant en compte l'évolution de nos agents durant l'année écoulée (promotions internes et avancements de grades) et les recrutements récents et à venir.

Je vous rappelle aussi que des heures supplémentaires peuvent être versées aux fonctionnaires de catégorie B et C dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures au-delà de la durée hebdomadaire de travail. La compensation prise sur les heures de travail légales ou l'indemnisation se font dans la limite mensuelle de 25 heures supplémentaires.

Dans ces conditions, je vous propose, mes chers Collègues,

- d'arrêter la valeur de chaque indemnité conformément au tableau annexé, sachant que les crédits disponibles ont été prévus au Budget Primitif, Section de Fonctionnement, natures 64118 pour les agents stagiaires et titulaires et 64131 pour les agents contractuels.

ADOpte A L'UNANIMITE



REGIME INDEMNITAIRE - ANNEE 2015								
FILIERE ADMINISTRATIVE								
CADRES D'EMPLOIS et GRADES	CAT.		Prime liée aux Fonctions	Prime liée aux Résultats	I.F.T.S	I.A.T.	I.E.M	TOTAUX
ATTACHES TERRITORIAUX	A		68 040	49 655				117 695
REDACTEURS TERRITORIAUX	B				3 843	4 709	8 952	17 504
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	C					39 462	33 678	73 140
TOTAUX								208 339
FILIERE TECHNIQUE								
CADRES D'EMPLOIS et GRADES	CAT.	Indemnité de Fonction	Indemnité de Performance	I.S.S.	P.S.R.	I.A.T.	I.E.M	TOTAUX
INGENIEURS EN CHEF	A	25 200	27 720					52 920
INGENIEURS et INGENIEURS PRINCIPAUX	A			49 890	21 396			71 286
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B			40 765	20 560			61 325
AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX	C					3 757	3 612	7 369
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C					14 595	12 840	27 435
TOTAUX								220 335
TOTAL GENERAL								428 674



MONTANT ANNUEL DE REFERENCE

FILIERE ADMINISTRATIVE	PRIME DE FONCTION	PRIME DE RESULTATS	I.F.T.S.	I.A.T.	I.E.M.P.	
DIRECTEUR	2 500,00	1 800,00				
ATTACHE PRINCIPAL	2 500,00	1 800,00				
ATTACHE	1 750,00	1 600,00				
REDACTEUR PRINCIPAL 1ère classe			857,83		1 492,00	
REDACTEUR PRINCIPAL 2ème classe (à partir du 5ème échelon)			857,83		1 492,00	
REDACTEUR PRINCIPAL 2ème classe (jusqu'au 4ème échelon)				706,64	1 492,00	
REDACTEUR (à partir du 6ème échelon)			857,83		1 492,00	
REDACTEUR (jusqu'au 5ème échelon)				588,69	1 492,00	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère classe				476,10	1 478,00	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème classe				469,66	1 478,00	
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ère classe				464,30	1 153,00	
ADJOINT ADMINISTRATIF 2ème classe				449,29	1 153,00	
FILIERE TECHNIQUE	IND. DE FONCTION	IND. PERFORMANCES	P.S.R.	I.S.S.	I.A.T.	I.E.M.P.
INGENIEUR EN CHEF DE CLASSE NORMALE	4 200,00	4 200,00				
INGENIEUR PRINCIPAL (plus de 5 ans d'ancienneté et à c. du 6ème échelon)			2 817,00	1 538,06		
INGENIEUR PRINCIPAL (moins de 5 ans d'ancienneté et à c. du 6ème échelon)			2 817,00	1 296,81		
INGENIEUR PRINCIPAL (du 1er au 5ème échelon)			2 817,00	1 296,81		
INGENIEUR (à compter du 7ème échelon)			1 659,00	995,22		
INGENIEUR (du 1er au 6ème échelon)			1 659,00	844,43		
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ère classe			1 400,00	597,14		
TECHNICIEN PRINCIPAL 2ème classe			1 330,00	530,79		
TECHNICIEN			1 010,00	398,09		
AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL					490,04	1 204,00
AGENT DE MAÎTRISE					469,66	1 204,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère classe					476,10	1 204,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème classe					469,66	1 204,00
ADJOINT TECHNIQUE 1ère classe					464,30	1 143,00
ADJOINT TECHNIQUE 2ème classe					449,29	1 143,00

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mes chers Collègues,

Le dernier Tableau fixant les effectifs du personnel a été adopté par délibération du 10 octobre 2014. Aujourd'hui, il est nécessaire de procéder à son actualisation en créant des emplois à temps complet faisant suite à des avancements de grades au sein de la collectivité, au titre de l'année 2015, après avis des Commissions Administratives Paritaires compétentes, à savoir :

- Un poste de Directeur territorial,
- Un poste d'Adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe

Parallèlement, ces créations de postes feront l'objet d'une déclaration auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Gironde, relayé sur le site de l'emploi-territorial, formalité obligatoire sous peine de nullité de la nomination de l'agent.

Aussi, je vous propose, mes chers Collègues,

- d'adopter le nouveau Tableau des Effectifs du personnel permanent, tel qu'il vous est présenté en annexe,
- d'habiliter Monsieur le Président à poursuivre les procédures précitées et signer l'arrêté ou le contrat correspondant.

ADOpte A L'UNANIMITE

TABLEAU DES EFFECTIFS (02/2015)	
Personnel relevant des cadres d'emplois des filières administrative et technique	
CADRES D'EMPLOIS	GRADES
FILIERE ADMINISTRATIVE	
CATEGORIE A	
	1 Emploi Fonctionnel de DGA
8 Attachés	1 Directeur territorial 1 Attaché Principal 6 Attachés
CATEGORIE B	
2 Rédacteurs	2 Rédacteurs
CATEGORIE C	
15 Adjoints administratifs territoriaux	2 Adjoints Administratifs Principaux de 1ère classe 2 Adjoints Administratifs Principaux de 2ème classe 5 Adjoints Administratifs territoriaux 1ère classe (1 poste vacant) 6 Adjoints Administratifs territoriaux de 2ème classe (dont 1 adjoint à temps non complet) (1 poste vacant)
FILIERE TECHNIQUE	
CATEGORIE A	
	1 Emploi Fonctionnel de DGA
10 Ingénieurs territoriaux	3 Ingénieurs en chef de classe normale (1 poste vacant) 4 Ingénieurs Principaux (1 poste vacant) 3 Ingénieurs (1 poste vacant)
CATEGORIE B	
14 Techniciens territoriaux	4 Techniciens Principaux de 1ère classe 3 Techniciens Principaux de 2ème classe 7 Techniciens
CATEGORIE C	
2 Agents de maîtrise territoriaux	1 Agent de Maîtrise Principal (1 poste vacant) 1 Agent de maîtrise
7 Adjoints techniques territoriaux	2 Adjoints Techniques Principaux de 1ère classe (1 poste vacant) 2 Adjoints Techniques Principaux de 2ème classe 1 Adjoint Technique territorial de 1ère classe (1 poste vacant) 2 Adjoints Techniques territoriaux de 2ème classe

PERSONNEL CONTRACTUEL	
Permanent relevant de la Direction Générale	
EMPLOI	GRADE
1 Directeur Général des Services	1 Directeur Général des Services (Emploi Fonctionnel)
Permanent relevant du Service Communication et Promotion touristique	
EMPLOI	GRADE
1 Emploi "Catégorie B"	1 animateur Numérique de Territoire (CDD)
Permanent relevant du Pôle Maritime - Environnement - Ressources Numériques	
EMPLOI	GRADE
2 Techniciens	1 Technicien Spécialiste du Domaine Maritime (CDI)
	1 Technicien Pôle Maritime et Etudes (CDD)
SERVICE DRAGAGE	
1 Capitaine de Drague	1 - Catégorie Enim 13
2 Mécaniciens	2 - Catégorie Enim 08
3 Matelots	1 - Catégorie Enim 06
	1 - Catégorie Enim 05
	1 - Catégorie Enim 04

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée.

LA SECRETAIRE DE SEANCE,




Marie LARRUE